

PROGRAMME DE FORMATION EN GESTION MUNICIPALE



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Formation continue



A.M.A.N.B.
A.A.M.N.B.

Foire aux questions

1. Est-ce qu'il y a des conditions particulières pour s'inscrire au programme ?

Les participantes et les participants doivent être un membre du personnel d'une municipalité membre de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick (AAMNB). Aucune autre condition particulière n'est exigée.

2. Est-ce que je dois occuper un poste de gestionnaire pour y participer ?

Le programme vise également aux membres du personnel qui aspirent à un poste de gestion dans les municipalités membres de l'AAMNB.

3. Combien sont les frais d'inscription et que comprennent-ils ?

Les frais d'inscription varient d'un atelier à l'autre, consultez l'horaire pour de plus amples renseignements. Ces frais comprennent le matériel pédagogique. Les pauses-santé sont offertes lorsque les ateliers sont en personne.

4. Ce programme donne-t-il droit à une attestation ?

La Formation continue vous remettra une attestation de réussite (certificat) pour chaque atelier suivi, ainsi que pour le programme complet si les conditions de réussite sont atteintes. Ce programme donne droit à des unités d'éducation continue (UEC), soit une unité pour chaque 10 heures de formation.

En complétant le programme, vous aurez également droit au *niveau 1 de base de la Certification professionnelle en gestion des gouvernements locaux* de l'AAMNB.

5. Ce programme donne-t-il droit à des crédits universitaires ?

Ce programme ne donne pas droit à des crédits universitaires. Par contre, une attestation de réussite sera offerte.

6. Est-ce que je dois suivre l'ensemble des ateliers pour recevoir une attestation de réussite ?

Il faut compléter 12 des 17 ateliers pour recevoir une attestation de réussite pour le programme. Parmi ces douze ateliers, vous devez choisir trois ateliers par bloc. Certains ateliers sont obligatoires. Vous aurez également droit à une attestation pour chaque atelier complété. Chaque atelier peut être suivi individuellement.

7. Ce programme demande-t-il de faire des examens ou de remettre des travaux ?

Il n'y a pas d'examen exigé dans le cadre de ce programme. Cependant, quelques activités peuvent être requises hors des heures de formation.

8. Est-ce que je peux m'inscrire uniquement à certains ateliers du programme ?

Oui et vous recevrez une attestation de réussite pour cet atelier.

9. Est-ce que je peux me faire remplacer à un atelier à laquelle je suis déjà inscrite ou inscrit ?

Oui, il est possible de se faire remplacer par un membre du personnel de la même municipalité.

10. Est-ce qu'il y a un nombre minimum de personnes requis pour offrir un atelier ?

Oui, il nous faut un nombre suffisant de personnes pour confirmer un atelier. Le nombre d'inscriptions minimum varie selon l'atelier.

11. Est-ce qu'il y a un nombre maximum de personnes admises par atelier ?

Oui, le nombre maximum de personnes par groupe est habituellement 25, mais ce nombre peut varier.

12. Est-ce que je dois suivre les ateliers du programme que j'ai déjà fait par le passé ?

Sur demande, une exemption d'un maximum de deux modules pourrait être accordée, sauf pour les modules obligatoires. Toute demande devra être accompagnée d'une preuve que vous avez suivi la formation récemment. La décision d'accorder ou non l'exemption relève de la Formation continue.

13. Quelle est la date limite pour s'inscrire à un atelier ?

Il faut être inscrit à un atelier au moins une semaine avant la tenue de celle-ci.

14. Est-ce qu'un atelier peut être annulé ?

La Formation continue se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint. Dans cette éventualité, les frais d'inscription seront remboursés en totalité aux personnes inscrites.

15. Qui puis-je joindre pour en connaître davantage à propos de ce programme ?

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Formation continue, campus de Moncton par téléphone : (506) 858-4121 ou, à l'adresse courriel : perfectionnementprofessionnel@umoncton.ca